

Adresse de la société populaire de Prades qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et de ses travaux, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Prades qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et de ses travaux, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 705-706;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14943\\_t1\\_0705\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14943_t1_0705_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'expression de nos sentimens sur l'assassinat commis envers le Représentant du Peuple, Collot dherbois.

Nous apprenons aujourd'hui par l'interrogatoire de Ladmiral, que son dessein était d'assassiner aussi le représentant du Peuple Robespierre. Nous apprenons encore qu'une nouvelle Corday a voulu attenter à ses jours.

Vertueux Robespierre ! C'est donc pour avoir proclamé les plus beaux principes dont la Nature humaine puisse s'honorer, que les rois qui ne sont faits que pour le crime, ont aiguisé leurs poignards contre toi ! Quel hommage rendu à ta vertu !

Etre Suprême ! veille sur les destinées de nos représentans. Fais triompher la liberté, l'égalité, qu'ils déffendent et lance ta foudre sur les tyrans.

Legislateurs, vous travaillez pour la vertu, elle confondra le crime. Tous les trônes s'écrouleront, et les forfaits disparaîtront avec eux de dessus la terre. Alors l'univers sera libre et heureux, et ce sera votre ouvrage.

Legislateurs, nous applaudissons avec transport au décret que vous avez rendu contre les anglais et les hanovriens. Que le sang de ces esclaves, expie les attentats de l'infame Pit.

Nous travaillons avec ardeur à la fabrication du salpêtre. L'activité redouble dans nos ateliers; et nous portons avec plaisir sur l'autel de la Patrie, nos offrandes pour la construction du vaisseau, que le Département du Gard doit armer.

Vive la Republique une et indivisible. Vive la Convention Nationale ! »

DUROC [et 4 signatures illisibles].

[Extrait des délibérations; 15 prair. II]

Il à étté fait lecture d'un bulletin de la Convention nationale qui fait le Rapport de l'interrogation de l'infame Admiral assassin de Collot dherbois, dans lequel il confesse que son dessein ettoit d'assassiner aussi Robespierre. Il y est fait mention encore, qu'une nouvelle Cordai vouloit attanter aux jours de ce grand homme; mais que graces au genie tutelair de la Republique, des jours si precieux nous ont été conservés.

Sur quoy la societté par un mouvement spontané s'est levée; et à deliberé quil seroit de suite fait une seconde adresse à la Convention Nationale sur cet evenement, pour lui donner des nouvelles preuves de son attachement inviolable à la Representation nationale.

[Mêmes signatures].

## 8

**Le citoyen Rambourg, entrepreneur des forges de Tronçais, département de l'Allier, demande la compensation d'une créance de 36,000 liv., dont il poursuit la liquidation depuis 1790 sur une somme de 44 à 45,000 liv. qu'il doit à la nation pour des bois qui lui ont été livrés pour l'aliment des forges de Tronçais.**

Renvoyé au comité des finances (1).

## 9

**La société montagnarde et régénérée de Prades, département des Pyrénées-Orientales, félicite la Convention nationale sur la découverte des conspirations et sur tous ses travaux, particulièrement sur les décrets qui ont mis à l'ordre du jour la justice, la probité et toutes les vertus sociales, qui ont assuré des secours à la vieillesse indigente et au malheur, et proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. « Continuez, dit-elle, à parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière, enseignez aux hommes à vivre désormais suivant la nature et la vertu; qu'ils tiennent de vous la liberté, l'égalité, le bonheur; et la postérité, toujours équitable dans ses jugemens, vous décernera le titre auguste des régénérateurs de l'espèce humaine ».**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Prades, s.d.] (2).

« Représentans,

Lorsque cédant au vœu du peuple françois, vous lui donnotes une Constitution fondée sur les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, vous crutes devoir la faire précéder de la déclaration de ces droits, que vous proclamates en presence de l'Etre Suprême.

C'est lui que vous prites a témoin de la pureté de vos intentions, c'est sous ses hospices que vous determinates les bazes indestructibles de notre liberté et de notre bonheur.

Cependant une faction liberticide méditoit déjà de renverser votre ouvrage, revetu du masque du patriotisme, forte d'une confiance qu'elle avoit usurpée, elle attaqua les principaux fondemens de la morale publique et les principes éternels gravés dans le cœur de tous les hommes; elle osa traiter de chimères l'existance d'un dieu, l'immortalité de l'ame: elle voulut ainsi nous ravir jusqu'à l'espoir d'une vie future, et ne laisser aucun frein à l'audace et à la fureur des méchans.

C'est etoit fait de la Republique si vous n'eussiez etouffé dans leur naissance ces principes corrupteurs; car la saine morale et les vertus sont le seul appui des gouvernemens libres.

Graces a votre energie et au zèle toujours infatigable des comités de salut public et de sureté générale, les factieux ont été dans l'impuissance de consommer leurs coupables projets; ils ont été frapés avec la rapidité de la foudre. Les monstres! après avoir détruit jusqu'aux germes de toutes les vertus, ils alloient plonger le poignard dans le cœur des meilleurs republicains et elever un despote sur les ruines de la liberté!

Mais ce n'etoit pas assez d'avoir vengé avec éclat la divinité outragée et les atteintes portées à la morale publique; vous avez du, Représentans annoncer à l'univers que la doctrine de quelques scélérats, salariés par l'infame Pit,

(1) P.V., XXXIX, 384.

(2) C 306, pl. 1166, p. 13.

(1) P.V., XXXIX, 383.

n'étoit point celle du peuple françois; le supplice des hebertistes, et les decrets que vous avez rendus depuis, détruiront les calomnies que la malveillance et l'aristocratie ont propagées contre la Représentation nationale.

Oui, nous reconnoissons avec vous l'existence d'un Etre Suprême, la liberté qu'à chacun de l'honorer a la maniere, l'immortalité de l'ame, des récompenses éternelles apres cette vie.

Vous avez consacré ces grandes vérités, vous avez mis a l'ordre du jour la justice, la probité, toutes les vertus sociales; vous avez enfin décrété des secours pour la vieillesse indigente et le malheur.

N'en doutez point, représentans, vos decrets n'ont été que l'expression de nos sentimens; les maximes sacrées qui leur servent de baze, sont celles de tous les hommes de bien, de tous les amis de la liberté, répandus sur la surface du globe; entendez-vous les cris d'allegresse qui retentissent de toutes part a la lecture de vos sages decrets ? C'est la voix de la raison et de l'humanité qui applaudissent a vos généreux efforts pour abbatre tous les genres de tyrannie, et rendre les peuples libres et heureux.

Continuez, Représentans a parcourir avec la même energie votre glorieuse carriere; enseignez aux hommes a vivre désormais suivant la nature et la vertu; qu'ils tiennent de vous la liberté, l'égalité, le bonheur; et la postérité toujours equitable dans ses jugemens, vous discernera le titre auguste de régénérateurs de l'espece humaine.

Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la Republique une et indivisible !»

L. TIXEDOR (*présid.*), LAURIER, IZOS (*secrét.*), VICENS (*secrét.*).

## 10

**La société montagnarde régénérée de Foix (1) exprime son indignation contre les monstres qui ont attenté à la représentation nationale; elle jure de redoubler de surveillance pour prévenir les complots.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Foix, 13 prair. II*] (3).

« Citoyens,

La representation Nationale a été violée. Des monstres ont conspiré contre des membres de la Convention; deux de ces citoyens si précieux à la France, ont failli être victimes de leur fureur parricide: les jours de Robespierre ont été menacés, et sans un prodige qu'on ne peut attribuer qu'au génie de la Liberté, Collot-D'herbois n'existerait plus qu'au Panthéon et dans le cœur des patriotes.

Représentans, le peuple est debout: l'excès de l'atrocité a produit l'excès de l'indignation, que les laches, que les traîtres qui nous environnent tremblent: Qu'ils sachent qu'attaquer nos députés, c'est attaquer la masse du peuple: qu'ils sachent que nos regards seront consta-

(1) Ariège.

(2) P.V., XXXIX, 384.

(3) C 306, pl. 1166, p. 14.

ment fixés sur le dépôt précieux de la représentation nationale et que nous jurons de redoubler notre surveillance active pour prévenir leurs complots, s'il est possible ou du moins pour que pas un des coupables n'échappe au supplice que méritent leurs forfaits odieux.»

PAGÈS FERRER (*présid.*), G. LAMOTE (*secrét.*), VERNIOLLE (*secrét.*), B. SASSAUT (*secrét.*), ANGLADE (*secrét.*).

## 11

**Les jeunes républicains de la commune de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, écrivent à la Convention nationale qu'ils brûlent tous de partager les dangers et la gloire de leurs frères et amis qui combattent et versent leur sang pour la cause de la liberté; que, comme eux, ils veulent tous concourir au bonheur général, et délivrer l'univers des tyrans qui le tiennent enchainé; ils demandent d'être appelés à l'école de Mars pour y recevoir les instructions militaires.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (1).**

[*Bar-sur-Ornain, s.d.*] (2).

« Législateurs,

Lorsque nos frères et nos amis à l'envie l'un de l'autre, volent concourir au bonheur de la Patrie. Lorsque la renommée aux cent voix publie par tout l'Europe leurs triomphes multipliés et chaque jour renaissants; en voyant leur sang couler et leurs blessures se rouvrir, nos cœurs ne seraient-ils point émus ? et resterions-nous insensibles ? Non ! législateurs, nous brûlons tous de partager tant de dangers et tant de gloire, tous nous voulons concourir au bonheur général, et délivrer l'univers des tyrans qui le tiennent enchainé.

Représentans d'un peuple libre, appelez-nous auprès de vous pour recevoir, a l'école de Mars, les instructions militaires. Parlés et nous sommes tous prêts à marcher; tel est notre dévouement

**Vive la Republique, Vive la Montagne !»**

BAILLOT le jeune, MICHEL le jeune, HYACINTE, DIGOUT, MICHEL l'ainé, PARISOT l'ainé, PARISOT [et 3 signatures illisibles].

## 12

**La commune le Guéméné-Fenfao (3), district de Blain, département de la Loire-Inférieure, demande la confirmation de l'établissement d'un marché dans son territoire, qui lui avoit été accordé par l'administration du département au mois de juin 1771, et que le district de Blain a interdit depuis la loi du 13 vendémiaire.**

**Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (4).**

(1) P.V., XXXIX, 384. B<sup>n</sup>, 4 mess.

(2) C 306, pl. 1166, p. 15.

(3) Et non Guéméné-Painfao.

(4) P.V., XXXIX, 385.